Charte Handicap

Cette charte vient objectiver et définir l'engagement du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de l'Indre (CESU 36) du Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc dans le développement de l'accessibilité de l'offre de formation aux personnes en situation de handicap.

Elle s'inscrit dans la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées qui définit le handicap comme une rencontre entre deux champs : la déficience intrinsèque de la personne et l'inadaptation de son environnement.

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou de restriction de participation à la vie en société subie dans un environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (extrait de la loi du 11 février 2005).

Elle a pour but de mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, toutes les adaptations matérielles et organisationnelles nécessaires à la prise en compte du handicap pour chaque formation dispensée au sein du CESU 36. Lors des démarches d'inscription, il est possible de solliciter les référents handicap de l'établissement et/ou du service pour toute question technique ou administrative relative à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Le CESU 36 s'engage à mettre à disposition, en collaboration avec les associations concernées, des outils de communication adaptés aux différents types de déficience afin de faciliter l'accueil et la prise en compte de la personne en situation de handicap par les différents acteurs hospitaliers qu'elle pourrait rencontrer lors de sa formation. Une place de parking dédiée aux personnes à mobilité réduite, avec marquage adapté, est mise à disposition à l'entrée du CESU 36. Le service est également équipé d'une rampe d'accès au pavillon et de toilettes aux normes.

Cette « Charte d'engagement d'accessibilité des personnes en situation de handicap » est disponible dans le livret d'accueil du CESU 36 mais aussi affichée et accessible à tous afin d'informer l'ensemble des apprenants et des intervenants des engagements pris.